



Donation numéraire succession

Par **Nebuleuse**, le **01/01/2017** à **22:36**

Bonsoir,

Avec mon mari, nous avons donné à notre Fils l'équivalent de 260000 € en 2009 en payant directement le constructeur de deux maisons construites sur son terrain, une qu'il occupe et nous l'autre. Nous n'avons rien enregistré auprès des services fiscaux.

En discutant avec une avocate, cette dernière nous a conseillé de rencontrer un notaire pour régulariser cette opération.

Avant d'en rencontrer un, j'aimerais savoir comment élaborer une solution pour diminuer au maximum le coût afin d'enregistrer cette donation qui, selon les infos que j'ai pu recueillir risquent d'être élevés (supérieur à 30.000€).

Nous avons aussi une Fille qui aura sa part plus tard avec deux appartements équivalent à cette somme (confirmé par un testament), donc pas de problème de son côté.

Vous remerciant à l'avance d'une réponse et m'excusant la ou les personnes qui "perdront" leur temps à me lire et plus en me répondant.

Mille merci, car pour moi, c'est ultra important.

Nebuleuse.

P.S. : nous avons tous les deux 63 ans (soyez simple dans vos explications, SVP, (encore MERCI)).